



TISSANDIE IMMOBILIER

SARL au capital de 10 000€ - RCS PARIS 881 531 610

Siège social : 44 rue Monge 75005 PARIS

Tél : 01.55.26.81.56 - E-mail : paris5.monge@laforet.com

VENTES – Barème à compter du 1^{er} Janvier 2022

Les prix affichés sont nets hors frais notariés d'enregistrement et de publicité foncière. Taux TVA 20% Hors cas particulier (voir ci-dessous)

<i>Prix de vente</i>	<i>Honoraires TTC en pourcentage</i>
<i>Au-delà de 1000 001 €</i>	<i>4%</i>
<i>De 500 0001 à 1 000 000 €</i>	<i>5%</i>
<i>De 300 001 à 500 000 €</i>	<i>6%</i>
<i>De 100 001 à 300 000 €</i>	<i>7%</i>
<i>Moins de 100 000 €</i>	<i>10%</i>

Montant honoraires minimum : 5000 € TTC

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cas particulier : Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence : L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

LOCATIONS – Barème à compter du 1^{er} aout 2020

- *Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 12€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 12€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.*
- *Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.*

GESTION LOCATIVE – Barème à compter du 1^{er} aout 2020

	Honoraires HT	Honoraires TTC
Honoraires de gestion courante	6%	7.2%
Assurance « Garantie des loyers impayés et détérioration »	1.91%	2.30%